

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

en date du 13 Décembre 2006

L'an deux mille six, le treize Décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Chenaud, St Cibard, St Martin Lacaussade et St Paul de Blaye.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur ROUSSILLE, Délégué de la commune de St Cibard
Madame ALONSO, Déléguée de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur DION, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras
Monsieur CASTANET, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur PERRIER, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur SOU, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg
Madame RAISON, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

**Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde,
lors de l'Assemblée Générale du 13 Décembre 2006, 72 d'entre eux étaient présents ou
représentés par leur suppléant.**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'Assemblée du 15 Novembre 2006, lequel est adopté à l'unanimité des Membres présents.

La délibération relative aux admissions en non valeur des taxes et produits irrécouvrables est également adoptée à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder les points relatifs aux décisions modificatives de budget pour l'exercice 2006, Monsieur MAROIS souhaite tout d'abord donner lecture du courrier qu'il a récemment adressé à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne.

« Madame la Sous-préfète,

Je vous confirme les termes des entretiens que j'ai sollicité auprès de vous. Je vous ai présenté l'état de la trésorerie et des finances du SMICVAL du Libournais-Haute Gironde tel qu'il peut être analysé après plusieurs mois d'investigations, ainsi que les mesures que je proposerai à l'assemblée syndicale pour rétablir la situation.

Je vous ai exposé le contexte d'intégrations successives des trois territoires composant historiquement le Libournais, contexte dont la complexité a été amplifiée par la fusion des SMICTOM du Libournais et de la Haute Gironde au 1er janvier 2005. De 2003 à 2006, l'attention et l'énergie des élus et des services ont été consacrées à répondre à la pression forte liée au respect des normes environnementales successivement à Petit Palais et Cornemps, à Saint Denis de Pile et surtout, sur le site de Saint Girons d'Aiguevives. Cette période a été également celle de la mise en place des collectes sélectives en Libournais et de la réalisation du pôle environnement.

Le schéma de l'organisation administrative du syndicat n'a que peu évolué ; les personnels intégrés ont trouvé leur place à la gestion des ressources humaines et aux marchés publics. Ces deux services sont apparus en effet comme prioritaires. L'organisation politique a été calquée, sur celle de l'ancien SMICTOM du Libournais. Des délégations et des champs de responsabilité ont été définis pour les vice-présidents issus des deux bureaux existants. Le premier vice-président est resté en charge des finances, avec délégation de signatures pour les pièces comptables. Ses difficultés de santé ne lui permettant pas pendant cette période d'exercer un suivi régulier lors de ses absences, j'ai délégué ma signature à un autre vice-président.

A la même époque, le syndicat, qui achevait la réalisation du pôle environnement multi filières de Saint Denis de Pile, attendait l'encaissement des subventions attribuées par le Conseil Général de la Gironde et l'ADEME et connaissait des problèmes de trésorerie dans l'équilibre de ses opérations d'investissement, doublés par des retards de reversement mensuel du produit annuel attendu des communautés de communes adhérentes. Des conventions passées avec ces collectivités n'ont permis un reversement régulier qu'à partir du mois de juin 2005, pour la plus grande majorité d'entre elles.

Deux lignes de trésorerie ont été votées par l'assemblée syndicale, l'une en fonctionnement, l'autre en investissement. Ces lignes de trésorerie ne suffisant pas à couvrir les dépenses courantes du SMICVAL, il m'a été proposé de privilégier le règlement des « petits fournisseurs », en plus des dépenses obligatoires (charges financières et charges de personnel), dans l'attente des subventions à percevoir fin 2005.

A l'automne 2005 mon état de santé m'a écarté du SMICVAL les mois d'octobre et novembre. Reprenant mon activité début décembre, j'ai été alerté par le Directeur Général des Services sur la nécessité d'un ajustement des contributions fiscales par nos collectivités adhérentes pour le budget primitif 2006. Cet ajustement était conforme sur le principe au tableau de marche financier préparatoire à la fusion, réactualisé en tenant compte de l'inflation, sans toutefois permettre la mise en place des collectes sélectives en Haute Gironde.

Les propositions budgétaires des services 2006, ont demandé plus de temps qu'à l'accoutumé ce qui ne m'a pas alarmé compte tenu de la charge de travail demandé aux agents du SMICVAL.

A compter du mois de mars pourtant, le non remboursement pour partie des lignes de trésorerie malgré le versement des sommes attendues m'a fortement alerté ce qui m'a conduit à entreprendre des investigations et à exercer une forte demande auprès de mes services pour obtenir une analyse partagée de la situation du SMICVAL.

Il m'est apparu évident dès cette époque que des problèmes touchaient l'organisation des services et le management, ainsi que le mode de travail du bureau. J'ai demandé l'établissement d'une proposition d'intervention à un intervenant spécialisé (expert comptable consultant en organisation) dont j'ai accusé réception dès le mois de Mars, ainsi qu'à un consultant spécialisé dans les organisations. Une mission de pré-diagnostic a été alors engagée.

Fin mai, début juin, en accord avec le bureau du SMICVAL, j'ai engagé la mise en place d'une étude analytique des coûts portant sur l'exercice budgétaire 2005 et s'appuyant sur une démarche méthodologique proposée par l'ADEME et Eco Emballage. Une contractuelle diplômée supérieure en contrôle de gestion a été engagée pour mener à bien cette mission. Dès le début de cette mission est apparue la nécessité de reconstituer le flux réel des dépenses générées par l'année 2005.

J'ai accentué alors mes demandes de clarification, dans un contexte d'inquiétudes croissantes au sein de l'équipe de direction. Malgré des avancées, ne parvenant pas à obtenir des réponses convaincantes, j'ai pris la décision fin juin 2006 de recourir au conseil d'un avocat spécialisé, Maître Benizeau, ancien doyen de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France.

Une première analyse a pointé la nécessité d'améliorer l'organisation des services comptables. Elle a aussi mis en évidence la nécessité d'engager en comptabilité, en plus des dépenses courantes de fonctionnement, les sommes prévues par contrat.

A la lumière de cette analyse, j'ai rencontré le Trésorier Syndical qui a souligné plusieurs points touchant à l'organisation comptable et a rappelé un certain nombre de règles à respecter.

Il a procédé à une lecture approfondie des comptes et m'a fourni un rapport faisant apparaître une erreur comptable lors de la contraction des comptes administratifs des deux syndicats. Cette erreur portant sur un montant de 2,7 millions d'euros, concernait les restes à réaliser en recettes au titre de l'année 2004. Cette erreur a joué un rôle important dans la difficulté de compréhension de notre situation, en accroissant de façon sensible nos difficultés de trésorerie.

Dès lors, j'ai mobilisé les crédits prévus pour la formation du personnel afin d'enclencher les mesures de restructuration préconisées par Maître Bénizeau et Monsieur le Trésorier Syndical. Les méthodes de travail interne ont été modifiées et la mise en synergie des différents services a permis de construire une vision partagée sur la situation du syndicat.

*Un **nouvel organigramme** optimisant les ressources humaines et privilégiant la **sécurité financière et environnementale** du SMICVAL a été élaboré. Il sera présenté au CTP et soumis à l'assemblée Syndicale le 13 décembre prochain. Un poste de **contrôleur de gestion est un impératif** pris en compte dans cet organigramme.*

Dans un même temps, la mise à plat du fonctionnement du bureau, a été effectuée par une expression à huis clos des élus. Une évolution a été engagée et se poursuit par le travail des trois groupes constitués par thème : les finances, le niveau de service rendu aux usagers, les ressources humaines. A ces pôles, il convient d'adjoindre un pôle communication qui fonctionne déjà de manière efficace.

*Cette organisation préfigure le **resserrement souhaitable du bureau autour des Vice-Présidents ayant un rôle prééminent sur des pôles de responsabilité clairement identifiés.***

La commission d'appel d'offres sera recomposée le 13 décembre prochain.

Dans une même démarche de transparence, la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** dont les membres ont été désignés lors de l'assemblée du 15 Novembre dernier permettra de donner **un cadre indispensable d'échange avec nos concitoyens** et leurs représentants.

Nous avons aussi **renforcé notre appui juridique** à l'occasion du renouvellement du marché de prestation de conseils, dotant le SMICVAL d'un cabinet plus structuré formé d'avocats spécialisés et reconnus dans plusieurs domaines relevant de l'exercice de nos compétences.

Enfin **un travail resserré avec les services d'appui de notre Trésorier Syndical** mobilise toute l'énergie de nos agents et la diligence du Trésor Public.

Une étude de la **structure de la dette du syndicat** a été effectuée par Dexia.

Les résultats de l'analyse des coûts réels 2005 doivent être présentés et validés le 12 décembre prochain par l'ADEME et Eco Emballages.

Au terme de ce travail portant sur l'organisation et les méthodes, je souhaite présenter à l'assemblée Générale du 13 Décembre prochain une **délibération d'étalement des charges** préparée avec l'aide de Monsieur Rimbault.

Pour cela, **l'ensemble des dépenses portant sur la totalité de l'exercice 2006 a été engagé**. Compte tenu du rattachement des charges et des produits, le montant des charges à étaler s'élève à 6 000 000 € - montant contrôlé par Monsieur le Trésorier Syndical-. L'appel à produit correspondant se traduira par une augmentation moyenne de 7€ à 7,5€ /habitant/an selon les propositions des organismes de prêts, hors mise à niveau des recettes et des dépenses pour les budgets 2007 et suivants.

La prise de conscience du réel niveau de dépenses à exercice et effectif constant pour l'année 2007, a fait apparaître la nécessité de nombreux **arbitrages portant sur le service rendu à nos usagers et ses modalités**. En dix jours, 4 réunions ont été et sont programmées afin que les élus portent des propositions de choix de services et d'orientations budgétaires correspondantes et ce, dès l'assemblée générale du 13 décembre prochain.

Chaque orientation sera abordée en terme de coûts et de recettes à mobiliser. Il s'agit là de choix d'élus éclairés par les connaissances techniques et financières des services. Face à l'augmentation importante de la charge pour les ménages, **les enjeux portent aujourd'hui sur des décisions politiques ; le respect des techniques financières et comptables étant aujourd'hui assuré**, avec le soutien des services du Receveur syndical.

L'objectif serait de présenter un débat d'orientations budgétaires le mercredi 20 décembre prochain pour un vote du budget primitif 2007 le 10 janvier. Pour cette même date nous serons en mesure de présenter un besoin de produit fiscal attendu pour chaque zone de lissage votée le 11 octobre dernier. Les taux correspondant aux communes qui adhèrent isolément seraient votés dès réception des bases de TEOM pour 2007.

Dans l'hypothèse où faisant face aux difficultés rencontrées et travaillant ardemment pour y répondre, le budget primitif 2007 serait voté, je souhaite que le bureau du SMICVAL poursuive son action sur plusieurs axes :

- ✓ Achever le travail d'analyse des coûts et des facteurs qui ont conduit au décalage financier constaté.
- ✓ Optimiser le service en impulsant des modifications portant leurs effets à moyen et long terme (choix technique de collecte, redéploiement des agents...)
- ✓ Engager des négociations et actions juridiques le cas échéant pour résoudre la question des responsabilités dans la gestion du centre d'enfouissement technique de Petit Palais et Cornemps,

renégocier les contrats déséquilibrés pour la prestation et délégation de services sur les territoires de la juridiction de Saint Emilion et de l'ancien SIVOM du Lussacais, analyser les responsabilités de l'ancien prestataire en charge de l'exploitation du centre d'enfouissement technique de Saint Girons d'Aiguevives.

- ✓ *Porter une réflexion sur la fiscalité, sujet controversé pour certains contribuables mais aussi délicat pour certains élus en désaccord avec l'interprétation et l'application fiscale de la délibération prise par le SMICVAL sur nos zones de lissage en fonction des différences de service rendu. Je proposerai également que le SMICVAL lance une étude sur la redevance incitative tant la répartition des produits appelés auprès de nos usagers est peu lisible et techniquement complexe pour permettre une communication compréhensible pour nos concitoyens. »*

Aujourd'hui le Bureau a souhaité être associé à des commissions et travailler collectivement. Cela ne signifie pas qu'elles ne fonctionnaient pas auparavant, mais maîtriser les finances est effectivement une nécessité et plusieurs orientations ont donc été définies. Un premier travail effectué par la commission des finances, a permis d'ores et déjà d'établir un chiffrage qui sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires qui aura lieu au mois de Janvier.

Un travail d'analyse a été effectué par l'organisme bancaire DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE sur l'état de notre endettement. Il porte actuellement sur l'exécution budgétaire des années 2004 – 2005 et 2006. Les marges de choix et d'arbitrage sont très limitées et ont été mal appréhendées budgétairement.

Il donne ensuite lecture de la décision modificative de budget n° 3 et explique que comme chaque année, celle-ci s'apparente à des virements de crédits qui vont permettre l'achèvement de l'exercice budgétaire.

Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, demande si la baisse du montant des recettes attendues dans le cadre du remboursement des rémunérations de personnels, est due au nombre de jours de carence trop important et non remboursé par le contrat C.N.P. Monsieur MAROIS explique que l'estimation initiale était trop élevée, d'autant plus que le contrat C.N.P. choisit par le SMICVAL, ne rembourse que l'accidentologie. Mademoiselle HARDY souhaite ajouter que ce dossier fera l'objet d'un travail par la commission des ressources humaines.

Cette décision modificative de budget n° 3 est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur MAROIS donne ensuite lecture de la décision modificative de budget n° 4, relative à l'étalement des charges de restructuration, qui permettra de régler et de rattacher toutes les charges générées par l'activité du Syndicat jusqu'au 31 Décembre 2006.

Monsieur BOISNARD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, demande quelles seront les incidences annuelles de cet emprunt de 6 000 000 € et soulève la difficulté de les faire entendre auprès des contribuables. Il est conscient de la nécessité de réhabiliter le site de St Girons et des coûts que cela implique mais fait part de son inquiétude pour les ménages, mais aussi pour les élus.

Certes, Monsieur MAROIS comprend cette réaction mais des explications existent. DEXIA a élaboré une perspective financière et la maquette budgétaire 2007 sera effectuée en parallèle avec Monsieur le Receveur du Syndicat. Notre objectif est de limiter au maximum les pressions fiscales.

Monsieur RENARD, Vice-Président, constate qu'il s'agit effectivement d'un sujet délicat. C'est une erreur de penser que le tri réduit de façon significative les coûts. Il participe simplement à en limiter l'augmentation. La difficulté est d'ordre pédagogique puisqu'il s'agit d'expliquer cet état de fait aux citoyens, dans un contexte relativement tourmenté.

Monsieur LEWDEN, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac demande si les volumes collectés ont augmenté.

Un travail en partenariat avec l'ADEME et ECO-EMBALLAGES est en cours pour permettre de cerner exactement la nature des coûts du SMICVAL. A ce stade de l'analyse, il s'avère que les tonnages

collectés auprès des ménages sont plutôt stables, mais que le fonctionnement des déchèteries a explosé et représente un poste beaucoup plus coûteux qu'il ne l'avait été prévu initialement. D'autre part, une renégociation de certains contrats en cours avec le Lussacais ou encore le St Emilionnais est également envisagée, afin de générer des économies sur des prestations beaucoup mieux connues par nos services qu'auparavant.

Monsieur LUTARD Vice-Président, rappelle également l'impact de l'augmentation des populations qui n'apparaît pas dans le calcul des participations (recensement INSEE de 1999), mais qui sont effectives et génèrent des répercussions importantes en matière de tonnages et de coûts.

Monsieur LEWDEN, souhaiterait connaître le délai moyen d'inscription des constructions neuves sur les listes du cadastre, pour la prise en compte des bases des valeurs locatives. Ce délai va en moyenne jusqu'à 2 ans et est fréquemment lié à la réactivité du cadastre et des communes.

Monsieur RENARD explique que les rénovations ne sont pas toujours déclarées et limitent également l'évolution des bases. A ce titre, Monsieur MAROIS rappelle que les élus ont un atout rarement utilisé, celui de pouvoir revoir la valeur des locaux de référence avec le géomètre du cadastre.

Madame GOUTTE, donne ensuite lecture d'un courrier émanant de sa collectivité à savoir, la Communauté de Communes du canton de Blaye, adressé à Monsieur MAROIS dans le cadre de sa position face à la situation actuelle du SMICVAL :

« Deux ans après la fusion des SMICTOM de Haute Gironde et du Libournais, le SMICVAL est aujourd'hui confronté à une crise grave qui suscite beaucoup d'interrogations, de suspicions et disons le, de récupération politique.

Certes, la situation financière de l'établissement est très préoccupante mais des solutions existent. Il est évident qu'elles ne sont pas miraculeuses et qu'elles se traduiront par un accroissement des coûts. Notre responsabilité d'élus locaux, nous commande d'en identifier les causes afin de les traiter à la source et d'éviter ainsi de les voir se renouveler.

C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables aux mesures financières d'urgence proposées qui éviteront la saisine de la Chambre Régionale des Comptes. Parallèlement nous avons des souhaits et sollicitons de l'assemblée et du Président, leurs mises en œuvre.

Tout d'abord, nous souhaitons qu'un audit financier précis et complet soit réalisé par un organisme indépendant qui déterminera l'ampleur des difficultés et participera à la mise au point du plan de restructuration dans ses aspects comptables et financiers.

Selon nous, cet audit doit être engagé sans tarder et préalablement ou au moins parallèlement à la démarche de restructuration.

Afin de pouvoir engager sans tarder ces nécessaires évolutions, nous proposons que le principe de cet audit soit validé dès aujourd'hui par l'Assemblée.

Ensuite, nous proposons que les délégués communautaires au SMICVAL soient davantage associés aux prises de décisions.

Aujourd'hui, des commissions ou groupes de travail existent mais sont composés des membres du bureau. Nous demandons à ce que ces commissions soient ouvertes aux délégués communautaires intéressés.

En effet, nos délégués s'approprièrent ainsi davantage cette collectivité qui est aujourd'hui une véritable structure de développement.

Dans cet esprit nous souhaiterions que la transversalité, les échanges et la diffusion d'informations soient plus importants. Les délégués de la communauté de communes ont noté la mise en place de réunion avec les différents D.G.S. du territoire du SMICVAL et saluent cette initiative, mais à présent, il faut aller

plus loin.

Enfin, nous renouvelons notre totale confiance au Président MAROIS pour conduire cette démarche et franchir ce difficile obstacle dans la transparence que requiert cette situation et qui permettra de lever les doutes de ceux qui, par leur attitude, remettent déjà en cause l'existence même du SMICVAL. Nous pensons au contraire que ce n'est pas le moment de prôner la division. Les 2 territoires se sont réunis dans l'intérêt de leurs administrés ; nous en sommes toujours convaincus, comme nous restons persuadés de la pertinence du périmètre du SMICVAL.

Les difficultés ne doivent pas être minimisées ou passées sous silence. Il faut les affronter ENSEMBLE avec courage et responsabilité, en tirant des leçons et repartir du bon pied. ».

Madame GOUTTE s'interroge également sur l'inquiétude naissante du Président MAROIS, au mois de Mars qui n'a été annoncée qu'en Octobre et se sent responsable d'avoir voté « oui » aux délibérations financières s'y référant.

L'erreur comptable avait été annoncée au mois de Juillet et non pas en Octobre. Monsieur MAROIS a été alerté sur quelques dysfonctionnements et problèmes organisationnels au sein de la collectivité et engage sa bonne foi dans l'explication des difficultés rencontrées et les solutions qui permettront d'y pallier. A ce titre, Monsieur RENARD salue cette prise de responsabilité.

Comme l'explique Monsieur RIMBAULT, Receveur du Syndicat, le fait d'adopter certaines décisions budgétaires telles que le compte administratif par exemple, implique le vote d'un réalisé et non pas celui de factures impayées.

Monsieur BONNEFON, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion, met en cause la comptabilité d'engagement et soulève la nécessité de mettre en place un contrôle de gestion le plus rapidement possible, ainsi que les mesures qui s'imposent.

Monsieur LACHAIZE, Délégué de la Communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle pense que cette remise en cause et les futures orientations permettront au budget 2007 d'être réalisé en équilibre, avec un suivi encore plus rigoureux pour l'avenir.

Monsieur BLANC explique qu'une situation financière est présentée régulièrement dans sa collectivité, dont l'ampleur est moins importante que celle du SMICVAL, afin d'offrir un maximum de transparence dans la gestion.

Comme le souligne Monsieur MAROIS, l'année 2006 va être clôturée sans reliquat, sous réserve des dossiers contentieux. Un compte rendu financier trimestriel est effectivement une demande légitime qu'il serait intéressant de mettre en place au SMICVAL.

Monsieur CASSAGNE, Délégué de la Communauté de communes du canton de St Savin souhaite rappeler que la fusion et par conséquent la création du SMICVAL est un événement fort et récent, qui a cependant considérablement réduit la lisibilité. L'essentiel est d'ouvrir les yeux suffisamment tôt afin de ne pas devenir drastique. Une fois le stade du constat effectué, il faut maintenant se tourner vers l'avenir. Il s'agit d'un challenge qui n'est pas anodin compte tenu de l'ampleur du territoire, qui doit insuffler un nouvel élan à la structure.

Monsieur GIRAUD, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais demande si ces difficultés vont générer une diminution des prestations.

Des commissions se réunissent actuellement et travaillent sur l'harmonisation et la rationalisation des modes de collecte, afin de mettre en place un service identique sur l'ensemble du territoire, hormis les centres historiques tels que Blaye, Bourg, St Emilion ou encore Libourne.

Monsieur RICCI, Délégué de la Communauté de communes du Cubzaguais estime qu'au delà des problèmes de gestion rencontrés par le SMICVAL, il ne faut pas oublier la protection de l'environnement. C'est à ce prix là que nous le sauverons.

Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président souhaite rajouter qu'il serait grave que les délégués puissent partir avec la simple idée que le SMICVAL est une structure non organisée, sans comptabilité d'engagement. Certains critères primordiaux sont passés sous silence tels que les complexités administratives et techniques à l'origine d'un grand nombre de difficultés supplémentaires et de controverses et cite à titre d'exemple la succession de lois, textes et directives réglementaires relatives à la T.E.O.M. La création du Pôle Environnement a également généré pendant plusieurs mois une situation où les personnels se sont bousculés et où certains problèmes délicats ont dû être réglés souvent dans l'urgence. L'explication des difficultés actuelles est également le résultat de circonstances techniques et administratives lourdes et complexes, du poids de la réglementation environnementale ou encore des textes de lois qui régissent les collectivités territoriales.

Pour répondre au courrier de la Communauté de communes du canton de Blaye, l'audit représenterait environ 50 000 €. S'il s'agit maintenant d'une volonté majeure de l'Assemblée, cet audit pourra avoir lieu, tout en sachant que le premier concerné sera Monsieur le Receveur. Celui-ci a effectué un travail de mise à jour complet et m'a remis ce matin, l'état de ses recherches ligne par ligne sur l'état de nos dépenses réelles. Il est d'ailleurs tout à fait disposé à ce qu'une commission d'élus les examinent, mais il est indispensable d'aller dans le sens de l'efficacité. La question est également de savoir s'il est réellement nécessaire d'avoir un regard extérieur pour pouvoir nous situer.

Monsieur le Receveur prend la parole et fait une brève reconstitution des comptes administratifs 2004 – 2005 et 2006.

Monsieur NOUHAUD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin constate qu'il n'y a pas eu d'argent détourné, c'est une certitude. Il faut cesser de tourner autour du problème et rechercher s'il y a eu incompétence et selon lui ce n'est pas le cas. La machine s'est emballée très vite et la facture aurait certainement été la même à l'arrivée pour l'utilisateur. Il faut aller de l'avant et uniformiser les coûts.

Monsieur MAROIS approuve les interventions de Messieurs BERTHOMÉ et NOUHAUD. La défaillance a été partielle et n'a pas été détectée suffisamment tôt. Pour ce qui concerne la fiscalité, il rappelle sa présence au colloque de l'ADEME concernant la redevance incitative et met en garde ce système tant sur le plan politique que technique, ceci compte tenu de la précision et de la maîtrise qui devront être requises pour sa mise en place.

Monsieur VIDEAU, Vice-Président souhaite également rajouter que la redevance incitative a effectivement fonctionné dans des collectivités, mais d'une ampleur beaucoup plus petite que la notre.

A ce sujet, Monsieur MAROIS propose de prévoir des crédits pour financer cette étude et faire une analyse juridique, avant de franchir une étape supplémentaire. Il présente ensuite le document de DEXIA retraçant la future simulation financière du Syndicat. A ce titre, cet organisme bancaire a également proposé de nous accompagner dans notre plan de financement, voire même si le besoin s'en faisait ressentir, l'expliquer en Assemblée. Ceci est présenté comme une assistance supplémentaire dans la gestion de notre dette. Cet étalement doit se faire de façon réglementaire.

Monsieur BLANC souhaite intervenir à nouveau : nous avons décidé de stopper l'hémorragie et limiter l'augmentation de la T.E.O.M., cependant cette simulation mentionne une hausse du budget de fonctionnement de 23 % et par conséquent une hausse d'environ 22 % du produit attendu auprès des usagers.

Monsieur LACHAIZE demande si une consultation a été effectuée conformément à la réglementation du nouveau code des marchés publics.

Monsieur MAROIS a personnellement reçu chaque banque à savoir, la Caisse d'Épargne, Dexia et le Crédit Agricole, tout en sachant que la Caisse d'Épargne n'a pu répondre dans les temps et que le Crédit Agricole n'a pas souhaité soumettre d'offre.

Monsieur RIMBAULT, Receveur du Syndicat présente donc les principes d'écritures de cette décision d'étalement

Aujourd'hui que les coûts sont mieux connus et plus clairement établis et permettent ainsi la présentation d'un budget 2007 correspondant à la réalité de l'activité d'un exercice de 12 mois, il est nécessaire d'assainir la situation existante et pour cela, il est proposé à l'Assemblée de décider de l'étalement sur une durée de cinq années (de 2007 à 2011) de l'ensemble des charges restant à payer pour terminer l'exercice 2006.

A cet effet, afin de régler ou de rattacher toutes les charges générées par l'activité du Syndicat jusqu'au 31 Décembre 2006, il est proposé de voter les crédits budgétaires supplémentaires suivant au titre de l'année 2006 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses : chapitre globalisé 011 « charges à caractère général
- Article 611 : contrats de prestation des service avec des entreprises +
6 000 000,00 €
- Recettes : Chapitre 79 « transferts de charges »
- Article 791 « transferts de charges de gestion courante » : + 6 000 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : compte 481 « charges à répartir sur plusieurs exercices »
- Article 4818 « charges à étaler » + 6 000 000,00 €
- Recettes : chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »
- Article 1641 « emprunts en euros » +
6 000 000,00 €

Après un long débat riche et fructueux Monsieur MAROIS met dans un premier temps cette décision modificative de budget n° 4 relative à l'étalement des charges aux voix :

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 1 (Monsieur BLANC)

Puis il met au vote celle relative à la réalisation d'un emprunt correspondant, destiné à financer l'étalement réglementaire des charges de fonctionnement.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 1 (Monsieur BLANC)

Monsieur BOULMÉ, Vice-Président souhaiterait souligner que le déficit constaté lors de la fusion était beaucoup moins élevé pour le SMICTOM de la Haute – Gironde, que celui du Libournais.

Monsieur CASSAGNE trouve cette observation déplacée. Aujourd'hui une entité seule existe, celle du SMICVAL et non plus deux SMICTOM.

Monsieur MAROIS confirme effectivement, que le retard de paiement de certaines factures était certes, plus important pour le Libournais, cependant cette remarque pourrait ouvrir la discussion sur d'autres problèmes relatifs à la prise en charge de certains frais émanant du SMICTOM de la Haute – Gironde par le SMICVAL.

Les délibérations relatives à la modification au tableau des effectifs du SMICVAL et à l'aménagement de l'organigramme, sont ensuite présentées par Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente. L'organigramme est le résultat du travail effectué en étroite collaboration avec l'ensemble de l'encadrement de direction et l'encadrement intermédiaire et salue l'investissement de chacun qui a demandé une réflexion sur soi-même. Ce nouvel organigramme a pour objectif de responsabiliser au mieux chaque individu dans les tâches qu'il a à accomplir, de développer l'initiative, de créer une mission fiscalité pour mener des études sur des possibilités d'évolution et générer ainsi un impact dans les communes auprès des élus. Il implique également une modification profonde au niveau des services techniques, par la création du service des moyens généraux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité des Membres présents ces propositions.

La délibération relative à la reconstitution de la commission des marchés publics du SMICVAL est présentée par Monsieur MAROIS et consiste à recadrer juridiquement la Présidence de celle-ci. Elle se présente comme suit :

PRESIDENT : Monsieur Marcel BERTHOMÉ

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur Jean-Louis BOSCO
- Monsieur Serge BOULMÉ
- Monsieur Serge CAILLEAU
- Monsieur Laurent RICCI
- Monsieur Dominique MONNET

MEMBRES SUPPLEANTS

- Monsieur Alain MAROIS
- Monsieur Guy LAVILLE
- Monsieur Michel RIMBAUD
- Monsieur Jean RANOUIL

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur BERTHOMÉ présente ensuite les projets relatifs à :

- l'avenant n° 1 au marché de prélèvements et d'analyses nécessaires au suivi réglementaire des sites de St Denis de Pile et de St Girons d'Aiguevives,
- la demande de subvention pour les travaux de gestion des eaux et l'installation d'un portique de détection de radioactivité dans le cadre de la mise aux normes du quai de transfert du site de St Girons d'Aiguevives

lesquels sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La dernière délibération relative au transfert de l'actif et du passif du SMIVOM de Lussac au SMICVAL consiste à détailler les reprises qui ont été effectuées par délibération du 14 Décembre 2005. Celle-ci est également adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Avant de clore la séance, Monsieur MAROIS souhaite connaître la position de l'Assemblée dans le cadre de la réalisation d'un audit financier et fait procéder à un vote à main levée. 17 Délégués ayant quitté la séance préalablement, le résultat du vote est le suivant :

Pour : 6 Contre : 45 Abstention : 4

Il demande également que les Délégués qui le souhaitent, se manifestent par écrit pour rejoindre les différents groupes et commissions de travail cités précédemment.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 17 h 20**